

Règlement Extrême sur Loue 2021 // Spécial COVID-19

Version 8.6 : Le 20 août 2021 - Sous réserve de modifications

L'organisation a depuis le 9 juillet 2020, une personne référente COVID-19.

Son nom est Ludovic VIENNET, président du Vélo Club Ornans et est licencié FFC. Le but est de faire respecter le règlement et les gestes barrières, afin d'assurer la sécurité de toutes les personnes présentes lors de la manifestation. Mr Viennet sera accompagné pour cette mission, en amont de Bernard MARION, vice-président du VCO en charge de l'Extrême sur Loue et de Flora BASSENNE, salariée de l'association.

Ces 3 personnes veilleront à consulter régulièrement le site de l'OMS <https://covid19.who.int>, le site de l'ARS <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr>, ainsi que d'autres sites permettant de surveiller l'évolution de la pandémie actuelle.

Le club étant affilié à la Fédération Française Cyclisme, nous nous baserons sur les textes de cette fédération et du ministère des sports pour l'élaboration de ce protocole sanitaire. De plus, étant donné que nous accueillons une épreuve internationale, nous appliquerons le protocole sanitaire de l'UCI (union cycliste internationale)

Général :

- La manifestation sera soumise au Pass Sanitaire pour toutes les personnes de plus de 18 ans qui entreront sur le site (participants – spectateurs – bénévoles – exposants)
- Les obligations de port de masque prévues jusqu'alors ne sont plus applicables pour le public accueilli. Mais il pourra être rendu obligatoire par le préfet. Nous tiendrons informer nos participants des décisions préfectorales. L'organisation recommande fortement le port masque.
- Le respect des gestes barrières devra être appliqué (distanciation...)
- Une campagne d'affichage concernant les règles d'hygiène et de sécurité contre le Covid-19 sera mise en place à l'entrée du grand chapiteau* et à l'entrée du site (chalet accueil). L'organisation se basera notamment sur les fiches écrites par la Fédération Française de Cyclisme.

- Une équipe de bénévoles veilleront à désinfecter très régulièrement tout le matériel du site et des chapiteaux* (tables – bancs – borne à selfie – comptoir buvette et restauration – toilettes – etc...).

Cette équipe sera également en charge de faire respecter la jauge maximale dans le grand chapiteau, soit 175 personnes maximum : Chapiteau de 700m² /4 = 175 personnes + autres chapiteaux (2 chapiteaux de 75m², soit 18 personnes par chapiteaux). Des tables en extérieures seront installées en cas de météo favorables.

- Le speaker officiel de la manifestation aura comme mission de rappeler les règles des gestes barrières tout le long du week-end, et notamment lors du départ des courses, et pendant la cérémonie protocolaire.

- Ce présent règlement sera diffusé sur le site internet de la manifestation www.extremesurloue.com. Des extraits seront également envoyés aux participants par mail en amont de la manifestation. Nous communiquerons également notre protocole sur nos réseaux sociaux (Facebook – Instagram)

PASS SANITAIRE pour toutes les personnes de plus de 18 ans:

I / La vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet, soit :

- 2 semaines après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca)
- 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson)
- 2 semaines après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).

II / La preuve d'un test négatif de moins de 72 h pour le pass sanitaire

Tous les tests RT-PCR et antigéniques génèrent une preuve dès la saisie du résultat par le professionnel de santé dans [SI-DEP](#), qui peut être imprimée en direct et qui est également mise à disposition du patient via un mail et un SMS pour aller la récupérer sur le portail SI-DEP. Sur

TousAntiCovid, l'importation de la preuve dans l'application sera à la main du patient. Il peut importer sa preuve :

- à partir du document en format papier ou PDF issu de SI-DEP et qui accompagne le résultat du test, en scannant le QR Code situé à gauche sur le document ;
- en cliquant sur le lien dans le portail SI-DEP, qui permet d'importer directement le résultat du test dans TousAntiCovid Carnet.

Les délais en vigueur pour la validité des tests (48h) sont stricts au moment de l'entrée sur le site de l'événement (pas de flexibilité à 2 ou 3 jours).

III / Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois :

Les tests positifs (RT-PCR ou antigéniques) de plus de 2 semaines et moins de 6 mois permettent d'indiquer un risque limité de réinfection à la Covid-19. Le processus pour récupérer sa preuve de test positif est le même que pour les tests négatifs

Inscriptions / Remise des paquetages :

Consignes générales :

- La remise des paquetages et inscriptions se déroulent sous le grand chapiteau de 700m². L'équipe COVID veillera à faire respecter la jauge maximale sous le chapiteau.
- Mise en place de 2 créneaux horaires pour le retrait des dossards : le samedi après-midi, entre 14h et 18h et le dimanche matin entre 7h15 et 10h, pour les retardataires.
- Il est fortement recommandé aux participants de venir chercher leurs paquetage (dossards) dès le samedi après-midi, entre 14h et 18h, afin de limiter le flux de personnes le dimanche matin.
- Chaque personne de plus de 18 ans devra venir chercher son packtage (plaques de cadre) aux inscriptions). Il ne sera alors plus possible de récupérer le packtage pour d'autres personnes.

- Des flacons de gel hydroalcoolique seront mis à disposition à l'entrée / sortie de l'espace inscriptions, et sur chaque table d'inscription.
- Le participant s'engage à respecter le sens de circulation, le fléchage et le marquage au sol mis en place par l'organisation, dans le but de limiter les croisements entre les personnes et pour la distanciation spatiale entre participants. Il n'y aura donc aucun croisement de flux de personnes sous le chapiteau pour le retrait des dossards.
- Les bénévoles remettront le dossard du participant dans un sac et non en main propre.

Mini-Xtrem et Draisienne :

- Pas d'inscriptions sur place pour la Mini-Xtrem et l'épreuve de draisienne.
- Pas de signature lors de la remise des dossards mais un pointage de la part des bénévoles.

Randonnées :

Fin des inscriptions le dimanche 19 septembre.

Possibilité de s'inscrire sur place uniquement pour la randonnée 14 km : Les inscriptions se feront à l'écart, sous le podium.

Il est tout de même fortement conseillé de s'inscrire en amont de la manifestation pour cette randonnée (jusqu'au dimanche 19 septembre), pour éviter l'attente des inscriptions. Il est fortement conseillé d'apporter son stylo.

Pas d'inscription sur place pour les autres randonnées.

Compétitions :

Possibilité de s'inscrire sur place le samedi après-midi, jusqu'à 18h. Mais très peu de communication faite dessus.

Retour des numéros de course et transpondeurs, dans une boîte. Ils seront vérifiés ultérieurement après désinfection.

Pas de signatures mais pointage par la personne qui remet le paquetage.

Repas / Buvette :

25290 ORNANS
Tél. : +33.3.81.62.03.24 / 06.43.72.47.96
contact@extreme-sur-loue.com
www.extreme-sur-loue.com

La buvette est disposée sous le grand chapiteau.

Le self de la restauration se déroulera à côté du grand chapiteau.

3 chapiteaux seront mis à disposition, avec tables et bancs pour manger (grand chapiteau de 700m² et 2 de 75m²). Des tables à l'extérieures seront mise en place en cas de beau temps.

Des distributeurs de gel hydroalcoolique seront placés à l'entrée et à la sortie de l'espace restauration et sur les comptoirs de la buvette.

Nous protégerons le comptoir de la buvette avec des bandes de film étirable (ou plaque en plexi) dans le sens de la hauteur.

Les consommations à la buvette devront être obligatoirement bues **assises**, tout comme à la restauration. Nous mettrons donc à disposition plus de chapiteaux et de bancs / tables. (interdiction de consommer debout au bar)

Le repas sera servi sur plateau et un sens de circulation avec fléchage et marquage sera mis en place. Ce sont les bénévoles qui serviront les participants. Chaque bénévole aura une tâche précise (un bénévole qui sert le pain, un autre le fruit, etc..) de manière à ce que les participants ne touchent pas les aliments. La restauration n'est donc pas en self-service.

L'organisation veillera à la désinfection très fréquente des tables, bancs, des parties communes, et du matériel.

Les tables seront au maximum écartées dans le grand chapiteau*, et nous en placerons également dehors, en cas de météo favorable. Un sens de circulation sera mis en place avec marquage des places. Il n'y aura pas de croisement de flux de personnes sous le chapiteau. Tables de 10 personnes maximums.

Il n'y aura pas de pichets d'eau, ni de grandes bouteilles d'eau à disposition sur les tables, nous donnerons une bouteille d'eau de 50cl à chaque participant sur le plateau du repas.

Exceptionnellement, nous utiliserons de la vaisselle jetable afin d'assurer l'hygiène et la sécurité de tous et chacun dépose ses déchets dans les bacs prévus à cet effet à la table de tri.

Des séparations transparentes seront placées entre les bénévoles et les participants. A la buvette les participants paieront par tickets, achetés en amont dans une caisse / chalet à l'extérieur. Ils déposeront leurs tickets dans une boîte afin que les bénévoles ne les touchent pas. *chapiteau de 500m²

Points de ravitaillement :

Nous mettrons en place un sens de circulation, avec fléchage et marquage au sol. Pas de croisement de flux de personnes.

Nous protégerons les tables avec du film étirable dans le sens de la hauteur. (comme des plaques en plexiglass mais avec du film étirable)

Les bénévoles prépareront des assiettes de ravitaillements en amont. Les vététistes prendront une assiette et ne toucheront à aucune nourriture. Ils auront le choix entre une assiette sucrée / salée / sucrée-salée. La restauration n'est donc pas en self-service.

Concernant le ravitaillement en eau : Un bénévole sera chargé de remplir les bidons des participants sur chaque ravitaillement. Aucun participant ne touchera au matériel. Les participants devront porter un masque sur les ravitaillements. La buvette n'est donc pas en self service.

Animations :

L'Extrême sur Loue accueille de nombreuses animations (Learn'o – clown vélos rigolos – Village Exposants – Show Trial) :

- Les animateurs, les exposants recevront le règlement par mail avant la manifestation. Ils devront obligatoirement l'appliquer. Ils devront également présenter un Pass Sanitaire.
- L'Extrême sur Loue leur fournira du gel hydroalcoolique à mettre à disposition de leur stand. -
- Maquillage et Massages : Pas de stands cette année en raison du protocole sanitaire
- Village exposants : Un sens de circulation sera mis en place dans le village exposant. Il y aura une entrée et une sortie bien spécifique dans ce village exposants. Nous veillerons à limiter les exposants pour obtenir le maximum de place.

Départs des courses :

- Des bénévoles seront postés aux départs des courses pour faire respecter la distanciation spatiale des randonneurs.
- Départ en ligne pour les compétiteurs. Nous verrons avec la présidente de Jury, si elle souhaite une mise en place particulière.
- Départ par tranches horaires pour les randonnées, afin d'éviter les départs groupés.

Protocole des récompenses :

- Les remises des récompenses se feront dehors : Le Podium sera sur une scène, avec une entrée et une sortie, chaque podium sera espacé de 1.5m les uns les autres
 - Pas de public cette année devant le podium. Il sera positionné à plusieurs mètres.
 - Limitation du nombre de photographes pour le podium.
 - Pas de remise des récompenses pour la Mini-Xtrem et Draisienne
 - Compétitions :
Contrairement aux années précédentes, seuls les 3 premiers de chaque catégorie pourront monter sur le podium. Pas d'hôtes d'accueil. Pas d'embrassades ni de serrage de mains au moment de la remise de la récompense. Toutes les personnes présentes sur ce podium porteront un masque.
 - Pas de contact physique entre les pilotes.
 - Les pilotes récupèrent eux-mêmes leurs récompenses après désinfection des mains.
 - Du distributeur de solution hydroalcoolique sera positionné à l'entrée / sortie du podium.
- Il y aura une entrée et une sortie distinct sur ce podium
- Nous veillerons à une distanciation spatiale entre le speaker, les sportifs, et les officiels. Nous limiterons le nombre d'officiels sur le podium.
 - Limitation des échanges de micros pendant la séance protocolaire. (le speaker garde toujours le même et les autres seront désinfectés après chaque utilisation)
 - Le speaker rappellera les gestes barrière et les règles de distanciation physique aux spectateurs.

Salle de contrôle anti-dopage

- Elle est située au parc de la visitation, à 2min en voiture.

Les voitures seront désinfectées avant et après chaque utilisation. La salle de contrôle sera aérée, désinfectée et nous mettrons à disposition du matériel jetable (masques, gants, nappes, sacs poubelles....), ainsi que des solution désinfectantes pour le matériel et les mains.

Salle de Presse :

- Du distributeur de solution hydroalcoolique sera positionné à l'entrée / sortie - Port du masque recommandé dans la salle de presse. (sauf décision préfectorale obligatoire)
- Distanciation des espaces de travail
- Création d'un sens de circulation pour éviter les croisements
- Renforcer les contrôles d'accès pour limiter aux strictes personnes habilitées
- Limiter l'impression et la distribution de documents et favoriser leur affichage en extérieur

Bénévoles :

- L'Extrême sur Loue a besoin de près de 500 bénévoles pour son fonctionnement
- Pass sanitaire obligatoire pour les bénévoles du site de l'Extrême sur Loue
- Afin de faire respecter ce règlement spécial COVID aux participants, une équipe de bénévoles sera spécialement affectée à cette mission.
- Du gel hydroalcoolique leur sera mis à disposition et ils auront comme consignes de se laver les mains très régulièrement. (Le règlement leur sera envoyé en amont)
- Les bénévoles affectés aux postes restauration / buvettes / ravitaillements devront obligatoirement porter, en plus des masques, des gants, une charlotte et des surblouses.
- Chaque bénévole signaleur recevra un packaging personnalisé et personnel : chasuble, sifflets. Pas de prêt de matériel entre bénévole.
- Chaque bénévole recevra les consignes sanitaires à appliquer. Les consignes seront données sous forme papier dans leur packaging.
- Chaque bénévole aura également comme consigne de nettoyer tout leur matériel de travail de manière fréquente.

25290 ORNANS
Tél. : +33.3.81.62.03.24 / 06.43.72.47.96
contact@extreme-sur-loue.com
www.extreme-sur-loue.com

Douches :

- Douches sous réserve d'autorisation par la préfecture.
- Si autorisé : Limitation du nombre de personnes dans les locaux + respect des gestes barrières.

* chapiteau : surface 700m²

Remboursement / Annulation :

En cas d'annulation de force majeure, **les inscriptions seront reportées pour 2022**. Le participant pourra tout de même demander un remboursement de son inscription par mail, mais 8€ seront conservés par l'organisation.

Les participants étant inscrits **avant** le 19 juillet pourront demander le remboursement intégral de leur inscription.

Les participants n'ayant pas de pass sanitaire en accédant sur le site de la manifestation ne pourront pas demander le remboursement de leur inscription.

Les participants malades (Covid...) pourront demander leur remboursement de leur participation mais 8€ seront conservés par l'organisation. Un justificatif médical sera alors demandé.

Annexe 1 : Lieux de Tests PCR

1) Ornans (-> <1KM)

LBM LPA ORNANS
1 Rue Saint Laurent 25290 Ornans

Sur rendez-vous uniquement Prendre rendez-vous : <http://www.mesanalyseslpa.fr/>
Horaires : Sur RDV | du lundi au samedi matin de 10h à 10h30 | pour tout public, chalet de 14h à 15h | dimanche : fermé
Horaires réservés aux personnes prioritaires : Sur RDV | du lundi au samedi matin de 10h à 10h30 | pour tout public, chalet de 14h à 15h | dimanche : fermé

2) Valdahon (-> 20 KM)

- Dépistage COVID - SANTE LABO - SITE VALDAHON

Prélèvement Covid-19 - Créneaux pour personnes prioritaires

7 Place du Général de Gaulle 25800 Valdahon

Lieu : SANTE LABO - SITE VALDAHON

Local dédié Covid - 7 place du Général de Gaulle 25800 VALDAHON

Public : Cas contacts liste CPAM/Tout public - sur ordonnance/Patients symptomatiques

Tests salivaires possibles

Modalités de prélèvement : Sur place

Accès : Avec ou sans rendez-vous Prendre rendez-vous : covid.kaducee.com

Horaires : lundi : 8h30-10h00 | mardi : 8h30-10h00 | mercredi : 8h30-10h00 | jeudi : 8h30-10h00 | vendredi : 8h30-10h00 | samedi : 8h30-10h00 | dimanche : fermé

Horaires réservés aux personnes prioritaires : lundi : 8h30-10h00 | mardi : 8h30-10h00 |

mercredi : 8h30-10h00 | jeudi : 8h30-10h00 | vendredi : 8h30-10h00 | samedi : 8h30-10h00 | dimanche : fermé

3) Saône (-> 15 Km)

LBM CBM25 DU PLATEAU

Tests salivaires possibles

25290 ORNANS
Tél. : +33.3.81.62.03.24 / 06.43.72.47.96
contact@extreme-sur-loue.com
www.extreme-sur-loue.com

Modalités de prélèvement : Sur place

Accès : Sans rendez-vous

Téléphone : 0381559898

Horaires : Lundi : 07H30 - 12H00 -14h00-16h00 | Mardi : 07H30 - 12H00 -14h00-16h00 |

Mercredi : 07H30 - 12H00 -14h00-16h00 | Jeudi : 07H30 - 12H00-14h00-16h00 | Vendredi :
07H30 - 12H00 -14h00-16h00 | Samedi : 08H00 - 12H00-14h00-16h00

Horaires réservés aux personnes prioritaires : lundi : | mardi | mercredi : | jeudi : | vendredi |
samedi : | dimanche : fermé

Annexe 2) Protocole sanitaire des cas suspects.

Toutes les personnes de plus de 18 ans qui entrent sur le site de l'Extrême sur Loue devront présenter un pass sanitaire.

Le poste de secours mis en place sur le site de Nautilou sera capable de prendre en charge toutes personnes ne se sentant pas bien et présentant des symptômes liés à la Covid-19.

Les organisateurs et bénévoles auront comme consignes de guider ces personnes vers le poste de secours.

Ce poste de secours est composé de 3 médecins et 12 secouristes.

Annexe 3) Critères définition cas contacts

Définition : qu'est-ce qu'un cas contact ?

Par définition, un cas contact est une personne qui a été au contact d'un cas positif à la Covid-19 en l'absence de mesures de protection efficaces. Suite à l'[avis du HCSP du 15 juin 2021](#), la définition des personne-contacts à risque a évolué pour prendre en compte leur statut vaccinal. La définition distingue les personnes-contacts à risque qui partagent le domicile du cas des autres. Les personnes-contacts ayant un schéma vaccinal complet ne sont plus considérées comme à risque "élevé" et n'ont plus l'obligation de s'isoler.

En l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact :

► Sont considérées comme personnes contact à risque élevé toutes les personnes n'ayant pas reçu un schéma complet de primo-vaccination (c'est-à-dire un schéma complet de vaccination, avant des rappels éventuels) OU ayant reçu un schéma complet de primo-vaccination depuis moins de 7 jours (vaccins Cominarty/Pfizer, Moderna, AstraZeneca/Vaxzeria) ou moins de 4 semaines (vaccin Covid-19 vaccin Janssen) OU atteinte d'une immunodépression grave*, c'est-à-dire présentant une affection le rendant éligible à une 3e dose de primo-vaccination, même si celle-ci a déjà été administrée. Ces personnes doivent :

- Respecter une [quarantaine](#) ;
- Réaliser un test immédiat et à J7 du dernier contact avec le cas (J17 si la personne contact ne peut pas s'isoler strictement du cas au sein du domicile) ;
- Informer leurs contacts (contact-warning).

► Sont considérées comme personnes contact à risque modéré toutes les personnes sans immunodépression grave ayant reçu un schéma complet de primo-vaccination depuis au moins 7 jours (vaccins Cominarty/Pfizer, Moderna, AstraZeneca/Vaxzeria) ou au moins 4 semaines (vaccin Covid-19 vaccin Janssen). Ces personnes :

- Ne sont pas tenues de respecter de quarantaine ;
- Doivent réaliser un test immédiat et un test à J7 du dernier contact avec le cas (J17 si la personne contact ne peut pas s'isoler strictement du cas au sein du domicile) ;
- Doivent porter un masque dans l'espace public, informer leurs contacts (contact-warning) et limiter leurs interactions sociales.

► Sont considérés comme des mesures de protection efficaces :

- Séparation physique isolant la personne-contact du cas confirmé ou probable en créant deux espaces indépendants (vitre, Hygiaphone®);
- Masque chirurgical, ou FFP2, ou en tissu " grand public filtration supérieure à 90% " (correspondant à la catégorie 1 (AFNOR)), porté par le cas confirmé ou probable OU la personne-contact.

Quelles règles si on est cas contact et vacciné contre le Covid ?

Les personnes vaccinées ne sont plus considérées comme des cas contacts à risque "élevé" mais "modéré". Ces personnes sont dispensées de quarantaine (septaine) mais elles doivent respecter les autres mesures destinées à briser les chaînes de transmission, en raison du risque résiduel d'infection par le SARS-CoV-2, quel que soit le variant viral ayant infecté leur cas index :

- Réaliser immédiatement un test de dépistage (RT-PCR, RT-LAMP ou test antigénique (TAG) nasopharyngé) ;

- Informer de leur statut les personnes avec qui elles ont-elles-mêmes été en contact à partir de 48h après leur dernière exposition à risque avec le cas confirmé et leur recommander de limiter leurs contacts sociaux et familiaux (contact-warning) ;
- Mettre en œuvre strictement l'ensemble des autres mesures barrières jusqu'à J+7 après le dernier contact avec le cas index, et notamment : limiter les interactions sociales, en particulier dans les lieux où le port du masque n'est pas possible, et éviter tout contact avec des personnes à risque de forme grave même si elles sont vaccinées; porter un masque de catégorie 1 dans l'espace public ; pour les personnes-contacts partageant le même domicile que le cas (dites " domiciliaires "), porter un masque au domicile.
- Réaliser une auto-surveillance de leur température et de l'éventuelle apparition de symptômes, avec test diagnostique immédiat en cas de symptômes , quel que soit l'âge
- Réaliser un second test de dépistage (RT-PCR, RT-LAMP ou TAG naso-pharyngé) 7 jours après la fin de la période d'isolement du cas, soit pour les personnes-contacts vivant sous le même toit que le cas index, 17 jours après la date de début des signes du cas (ou la date de prélèvement diagnostique pour les cas asymptomatiques).

Quelles règles si on est cas contact et pas vacciné contre le Covid ?

Les personnes non vaccinées ou ayant schéma de primovaccination incomplet ou une immunodépression grave sont considérées comme des cas contacts à risque "élevé". Ces personnes-contacts à risque élevé doivent :

- Réaliser immédiatement un test de dépistage (RT-PCR, RT-LAMP ou TAG nasopharyngé)
- Respecter une quarantaine de 7 jours (septaine) à partir de la date du dernier contact à risque avec le cas confirmé ;
- Informer de leur statut les personnes avec qui elles ont été en contact à partir de 48h après leur dernière exposition à risque avec le cas confirmé et leur recommander de limiter leurs contacts sociaux et familiaux (contact-warning).
- Réaliser une auto-surveillance de leur température et de l'éventuelle apparition de symptômes, avec test diagnostique (moléculaire ou TAG) immédiat en cas de symptômes, quel que soit l'âge.
- Réaliser un second test de dépistage (RT-PCR, RT-LAMP ou TAG naso-pharyngé) 7 jours après la date du dernier contact à risque avec le cas. Si le test de fin de septaine n'est pas réalisé, la septaine est prolongée de 7 jours.
- Pour les enfants de moins de 6 ans, un test salivaire est fortement recommandé en fin de septaine.

25290 ORNANS

Tél. : +33.3.81.62.03.24 / 06.43.72.47.96

contact@extreme-sur-loue.com

www.extreme-sur-loue.com

Quand se faire tester ?

Les personnes-contact à risque élevé ou modéré sont contactées par les traceurs de l'Assurance Maladie. Elles doivent réaliser un test de dépistage Covid immédiatement, qu'elles soient vaccinées ou pas contre le Covid. Un test antigénique peut être réalisé facilement en pharmacie sans rendez-vous et sans ordonnance. Un test PCR (plus fiable) se fait en laboratoire et il faut prendre rendez-vous. Elles peuvent bénéficier d'un arrêt de travail spécifique délivré par l'Assurance Maladie si elles ne peuvent pas télétravailler.

► Les cas contacts vaccinés et non vaccinés doivent réaliser un test de dépistage immédiat (PCR ou antigénique) et un test à J+7 du dernier contact avec le cas (J+17 si la personne contact ne peut pas s'isoler strictement du cas au sein du domicile).

► Si un résultat positif provient d'un test antigénique (TAG) naso-pharyngé, une RT-PCR de diagnostic doit être réalisée dans les 24h suivant le TAG. Si le résultat de diagnostic obtenu par cette RT-PCR et celui du TAG sont discordants, c'est celui de la RT-PCR qui doit être retenu.

Les cas contacts sont prioritaires pour la réalisation du test de dépistage au coronavirus (prélèvement nasal). L'ordonnance du médecin ou le SMS reçu par l'Assurance maladie pour les cas contacts reconnus "à risque" accélère l'obtention d'un rendez-vous.